

AIDE MOBILI-JEUNES d'ACTION LOGEMENT

Elle permet de prendre en charge une partie du loyer. Elle concerne les jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance, son montant s'élève entre 10 à 100 € mensuel, elle peut être versée pendant le temps de la formation. La demande se fait, tous les ans, auprès d'Action logement.

<https://mobilijeune.actionlogement.fr/>

<http://www.actionlogement.fr>

Action Logement :

19/21 quai d'Austerlitz

75013 - Paris

<https://www.actionlogement.fr>